

VIVRE ET TRAVAILLER EN **PHILIPPINES**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Index

1. Vue d'ensemble.....	4
2. Formalités d'entrée et visas.....	5
3. Importation et douane	9
4. Vaccinations et Santé.....	11
5. Annonce et séjour.....	12
6. Travail.....	13
7. Prévoyance et assurances.....	16
8. Impôts	20
9. Regroupement familial, mariages et partenariats	21
10. Ecoles et éducation	22
11. Coût de la vie	23
12. Logement et transports.....	24
13. Culture et communication.....	27
14. Sécurité	28
15. Suisses et Suissesses.....	29
Liens et ouvrages utiles	31
Contact.....	32

A propos de ce dossier

Objet

Le présent guide s'adresse aux personnes qui veulent quitter la Suisse pour s'établir durablement à l'étranger et y exercer une activité lucrative. Les informations qu'il contient reposent sur les dispositions légales et les instructions des autorités applicables aux ressortissants suisses.

Remarques

La présente publication et le contenu des pages Internet du DFAE ont un caractère purement informatif. Bien qu'ayant rédigé ce guide avec soin et contrôlé les sources indiquées, le DFAE ne peut en aucun cas garantir l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité de ces informations. Nous déclinons par ailleurs toute responsabilité quant au contenu et aux prestations mentionnées. Qu'il s'agisse des publications sur papier ou des

dossiers électroniques, nos brochures ne constituent ni une offre ni une obligation et ne sauraient remplacer des conseils individualisés. Nos publications et nos pages Internet contiennent des « liens externes » sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, raison pour laquelle nous nous déchargeons de toute responsabilité. Le contenu et l'exactitude des informations sur ces sites reviennent à ceux qui les mettent en ligne. Les prestations d'Emigration Suisse se fondent sur l'art. 51 de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Glossaire

Pour une définition des termes et des abréviations ainsi que pour obtenir les coordonnées complètes des organes cités, veuillez consulter le glossaire «Emigration Suisse».

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères
Direction consulaire
Emigration Suisse
Effingerstrasse 27, CH-3003 Berne

Les brochures paraissent en allemand, français et italien et ne sont disponibles qu'au format PDF sous www.swissemigration.ch.

Berne, 28.02.2018

Loi sur les Suisses de l'étranger



La loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Cette brochure a été modifiée en conséquence.

1. Vue d'ensemble

Drapeau



Nom officiel du pays

République des Philippines

Langue nationale

Outre le filipino (basé sur le tagalog), l'anglais est la deuxième langue nationale. S'y ajoutent 171 langues et dialectes, principalement malayo-polynésiens.

Capitale

Manille

Régime politique

République présidentielle

Chef de l'Etat et chef du gouvernement

Président Rodrigo Duterte

Population

102,5 millions (estimation en juillet 2016)

Superficie

299'764 km²

PIB par habitant

2991 USD (2016)

Importations depuis la Suisse

290 millions USD (2015)

Exportations vers la Suisse

260 millions USD (2015)

Nombre de ressortissant(e)s suisses au 31.12.2016

3623

Accords bilatéraux

✓ [Accords en vigueur](#)

Administration et droit

Le Bill of Rights occupe une place prépondérante dans la constitution des Philippines. De nombreux droits fondamentaux et garanties ressemblent à ceux de la Constitution américaine. Le président est élu directement par le peuple.

Géographie

L'archipel est divisé en trois grandes régions: le groupe d'îles de Luçon au nord, la région des Visayas au centre et celle de Mindanao au sud. Les Philippines se trouvent dans une zone d'activité géologique intense.

Climat

Le climat des Philippines est de type équatorial et tropical, avec un fort taux d'humidité. Grâce à l'influence marine, la température avoisine les 26 °C tout au long de l'année. La plupart des précipitations tombent entre mai et novembre, pendant la mousson du sud-ouest.

Météo

✓ [Météo aux Philippines](#)

Décalage horaire

GMT plus 8 heures. Pas d'heure d'été.

✓ [Carte des fuseaux horaires](#)



2. Formalités d'entrée et visas

Les règles applicables peuvent changer à tout moment. Pour obtenir des informations fiables sur les formalités d'entrée et les visas, veuillez-vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire compétente (ambassade ou consulat) de votre pays de destination.

WWW

- ✓ [Représentations étrangères en Suisse \(DFAE\)](#)
- ✓ [Itineris \(DFAE\)](#)
- ✓ [Recommandations avant le départ \(DFAE\)](#)
- ✓ [Recommandations pour le séjour \(DFAE\)](#)

DFAE Conseils aux voyageurs / Itineris

Avant d'entreprendre votre voyage, nous vous recommandons de consulter les Conseils aux voyageurs sur la sécurité, régulièrement mis à jour par le DFAE et d'enregistrer vos voyages en ligne sur Itineris. Le DFAE peut ainsi vous localiser plus facilement en cas de crise.

Pour les séjours touristiques n'excédant pas 30 jours (le 1^{er} jour correspondant au jour suivant l'arrivée), les ressortissants suisses n'ont pas besoin de visa. Ils reçoivent un *Visa on arrival* au moment de leur entrée sur le territoire. L'entrée est accordée sur présentation d'un passeport valable encore six mois au moins à compter de la date d'arrivée, d'un billet de retour ou de continuation de voyage ainsi que d'une preuve attestant de ressources financières suffisantes pour le séjour. Les touristes doivent quitter le pays au plus tard le 30^e jour après leur arrivée (date indiquée dans le passeport sur un tampon « Stay Until »). Les contrevenants à la législation philippine en matière d'entrée sur le territoire sont passibles d'une amende.

Attention : les enfants de moins de 15 ans voyageant seuls, avec un seul parent ou avec un tiers doivent remplir des formalités spéciales pour en-

trer sur le territoire. En outre, les autorités compétentes (*Bureau of Immigration*, BI) sont habilitées à conserver le passeport jusqu'au départ de l'enfant. Renseignez-vous suffisamment tôt auprès de l'ambassade des Philippines à Berne pour connaître les conditions exactes.

WWW

- ✓ [Représentation philippine en Suisse](#)
- ✓ [Embassy of the Philippines, Berne](#)
- ✓ [Visas \(Consular Services\)](#)

Non-Immigrant Temporary Visitor's Visa (visa visiteur/touriste à durée limitée)

Pour les séjours d'une durée de 31 à 59 jours à compter du jour d'arrivée, une demande de visa touristique doit préalablement être effectuée auprès d'une représentation philippine à l'étranger. Que l'on soit en possession d'un visa à entrée unique (*Single Entry Visa*) ou d'un visa à entrées multiples (*Multiple Entry Visa*), la durée de séjour est limitée à 59 jours. Avec un *Single Entry Visa*, le voyageur ne peut entrer aux Philippines qu'une seule fois pendant la durée de validité de trois mois de son visa. Il doit ensuite quitter le pays avant la fin des 59 jours ou, s'il souhaite prolonger son séjour, demander une prolongation de visa. Avec un *Multiple Entry Visa*, le voyageur peut se rendre aux Philippines autant de fois qu'il le souhaite pendant la durée de validité du visa (six mois ou un an). Chaque séjour est cependant limité à 59 jours. Pour rester aux Philippines au-delà de cette durée, le voyageur doit soit sortir du pays avant que les 59 jours soient écoulés, puis y retourner, soit demander une prolongation de visa auprès du service de l'immigration compétent (*Bureau of Immigration*), ce qui entraînera des frais supplémentaires.

Pour les séjours de plus de 59 jours, il faut non seulement détenir un visa approprié, mais aussi faire état d'un *Alien Certificate of Registration* (ACR-I) et d'un *Certificate of Residence for Temporary Visitors* (CRTS). Ces documents sont délivrés, contre émoluments, par le BI.

WWW

- ✓ [Bureau of Immigration \(BI\)](#)
- ✓ [Alien Certificate of Registration \(ACR-I\)](#)

2.1 Personnes avec activité lucrative

Vue d'ensemble

Les étrangers qui souhaitent travailler aux Philippines doivent être en possession d'un permis de travail (*Work Permit*) valable, lequel est délivré par l'office du travail compétent. En outre, leur futur employeur doit apporter la preuve au *Bureau of Immigration* qu'aucun candidat philippin ne correspond au profil recherché. Il est difficile de trouver un emploi de cette manière. Les perspectives salariales sont par ailleurs faibles. Enfin, les formalités à remplir sont compliquées et prennent du temps. En conséquence, les grandes entreprises se limitent à engager du personnel étranger à des postes de direction, de surveillance et de gestion.

Pour les étrangers hautement qualifiés dans des domaines techniques À certaines conditions, la *Philippine Economic Zone Authority* (PEZA) peut octroyer une autorisation de travail temporaire (*Temporary Work Permit*) ainsi qu'une autorisation de séjour (*Residence Visa*) aux étrangers qui sont engagés par des entreprises au sein de l'*Economic Zone* (ECOZONE). Ces autorisations sont prévues pour des étrangers hautement qualifiés dans des domaines techniques. Elles ont une durée de validité de deux ans et peuvent être prolongées.

Les collaborateurs de ces entreprises, ainsi que leurs proches, peuvent faire une demande de *Pre-arranged Working Visa* (visa de travail pré-arrangé), valable une année et renouvelable annuellement, tant que l'activité commerciale ou d'investissement perdure.

Attention : la demande pour ce permis de travail doit être déposée auprès du *Department of Labor and Employment* (DOLE).

Les techniciens doivent pour leur part apporter la preuve que l'activité envisagée ne peut pas être effectuée par du personnel local disposant d'une formation et d'une expérience équivalentes. En outre, l'autorisation de séjour est assortie de l'obligation de former deux Philippines pour des postes de qualifications identiques.

WWW

- ✓ [Department of Labor and Employment \(DOLE\)](#)
- ✓ [Employment Guide \(DOLE\)](#)

Travail indépendant

Les étrangers qui souhaitent s'engager dans une activité de commerce entre leur pays d'origine et les Philippines, ou créer et diriger une entreprise, peuvent bénéficier de procédures simplifiées pour l'obtention du visa. Celles-ci s'appliquent aux investisseurs dans le secteur touristique, aux représentants de sociétés d'investissement, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises commerciales ou industrielles tournées vers l'exportation et implantées dans l'*ECOZONE* (*Subic Bay Freeport, Clark Special Economic Zone*).

Les ressortissants étrangers qualifiés qui investissent au minimum 75'000 USD obtiennent un *Special Investors Resident Visa* (SIRV), qui leur garantit un permis de séjour permanent pour la durée de leur activité. La demande pour un tel visa doit être déposée auprès de l'Ambassade des Philippines en Suisse.

Les étrangers qualifiés qui emploient au moins 10 Philippines au sein d'une entreprise commerciale ou industrielle viable et légalement reconnue peuvent solliciter un *Special Visa for Employment Generation* (SVEG). Ce dernier donne droit à des entrées multiples et peut être transformé aux Philippines en visa à durée indéterminée au bout d'un an. Les conjoints ainsi que les enfants célibataires de moins de 18 ans peuvent être inclus dans ce visa.

WWW

- ✓ [Investor Relations Office](#)
- ✓ [European Chamber of Commerce of the Philippines](#)
- ✓ [Ambassade des Philippines, Berne](#)

Stagiaires

La Suisse et les Philippines ont conclu en 2002 un accord relatif à l'échange de stagiaires (*trainees*), en vertu duquel les jeunes professionnels désireux de parfaire leurs connaissances techniques et/ou linguistiques peuvent obtenir de la part des Philippines une autorisation de séjour et de travail valable pour une durée maximale de 18 mois. Sont reconnus comme stagiaires aux termes de cet accord les ressortissants suisses pouvant attester de la réussite d'une formation professionnelle d'au moins deux ans. La limite d'âge est de 18 à 35 ans. L'activité effectuée dans le cadre du stage doit correspondre au métier appris. Les emplois à temps partiel et l'exercice d'une activité professionnelle indépendante ne sont pas admis dans ce cadre. Pour les professions médicales et paramédicales, les autorités exigent des documents supplémentaires.

WWW

- ✓ [Programme de stage \(SEM\)](#)
- ✓ [Accord Suisse-Philippines relatif à l'échange de stagiaires](#)

2.2 Personnes sans activité lucrative

Les Philippines sont un pays d'immigration prisé, surtout des pré-retraités et des retraités. Le pays est effectivement très intéressant pour cette catégorie de personnes.

Séjours linguistiques et études

Pour effectuer un séjour linguistique ou étudier aux Philippines, un *Student Visa* est nécessaire. Pour l'obtenir, les candidats doivent fournir l'attestation de leur inscription dans un établissement philippin et prouver qu'ils ont des moyens

financiers suffisants pour subvenir à leurs besoins. La durée de validité du *Student Visa* est limitée à la période pour laquelle des taxes universitaires ou frais d'écolage ont été payés. Il faut en outre être âgé d'au moins 18 ans. Les exigences à satisfaire pour obtenir un visa étudiant sont compliquées. Une visite médicale est notamment nécessaire.

Les Philippines suivent le système de formation des Etats-Unis. Les possibilités d'études y sont nombreuses, surtout dans le secteur médical (médecine, médecine dentaire, soins infirmiers, pharmacologie, etc.). Les filières « langue et littérature anglaise », « arts et sciences humaines » ainsi que « sciences sociales et gestion » sont toutefois aussi très populaires. Chaque année, près de 5000 étudiants étrangers, essentiellement venus de pays d'Asie de l'Est, profitent de cette possibilité. Les Philippines comptent plus de 2300 universités, pour la plupart privées, dont bon nombre sont inspirées de la religion catholique romaine. Par ailleurs, les universités suivantes sont considérées comme des écoles de haut vol :

- University of the Philippines (publique, 15 campus dans tout le pays, considérée comme la meilleure université du pays)
- Ateneo de Manila University (privée, 4 campus dans la région métropolitaine de Manille)
- De La Salle University (privée)
- University of Santo Tomas (privée, la plus ancienne université d'Asie, fondée en 1611)

À cela s'ajoutent divers programmes d'apprentissage de l'anglais.

WWW

- ✓ [Étudier à l'étranger \(swissuniversities\)](#)
- ✓ [Exigences - Student Visa](#)
- ✓ [Universities in the Philippines](#)

Retraite

Les (pré)retraités qui souhaitent s'installer aux Philippines peuvent solliciter un *Special Resident Retiree's Visa* (SRRV). Celui-ci est délivré par la *Philippine Retirement Authority* (PRA), qui fournit sur son site internet des informations sur les modalités et les conditions d'octroi de ce visa. Les

titulaires d'un SRRV jouissent de nombreux privilèges. Ainsi, les revenus issus d'une rente ne sont pas imposés aux Philippines (hormis l'impôt à la source de 10 %, prélevé par la Suisse sur les prestations de prévoyance) et de nombreux commerces et restaurants offrent 10 % de rabais aux détenteurs d'un SRRV. Travaillant rapidement et efficacement, la PRA apporte son aide aux personnes sollicitant un SRRV.

Le SRRV est délivré, en principe à vie (« Smile at life »), par une représentation philippine ou par la PRA.

WWW

- ✓ [Guide « Prendre sa retraite à l'étranger »](#)
- ✓ [Philippine Retirement Authority](#)

Visa Balikbayan

Toute personne mariée avec un ressortissant philippin et qui se rend aux Philippines avec ce dernier reçoit gratuitement à son arrivée à l'aéroport un visa Balikbayan, valable un an. Ce visa est également délivré si le ou la partenaire philippin/e a adopté entre-temps une autre nationalité. Le mariage doit en général être attesté par un document officiel ou par l'acte de mariage.

WWW

- ✓ [Balikbayan Priviledge \(BI\)](#)

3. Importation et douane

3.1 Importation

Peuvent être importés en franchise de douane les effets personnels tels que vêtements, cosmétiques, etc. en quantités raisonnables et pour un usage personnel, de même que du tabac (400 cigarettes, 50 cigares ou 250 g de tabac) et deux bouteilles d'alcool (de max. 1 litre chacune). Avant le départ, renseignez-vous auprès des autorités douanières responsables ou de la représentation philippine sur les directives en vigueur et sur les quantités autorisées.

Attention :

- Il est strictement interdit d'importer des narcotiques (drogues), des armes, des munitions, des appareils de vision nocturne, du matériel subversif, obscène ou pornographique, des médicaments ou des appareils médicaux destinés à l'interruption de grossesse.
- Toute personne enfreignant la loi sur les stupéfiants sera poursuivie, quels que soient le type de drogue et la quantité de substance importée, et s'expose à une longue peine privative de liberté. À noter que les conditions de détention sont très dures.

Une autorisation est nécessaire pour importer des plantes, des fruits et des légumes.

Comme dans toute l'Asie du Sud-Est, la détention de drogue est sévèrement punie aux Philippines.

WWW

- ✓ [Bureau of Customs](#)
- ✓ [Philippine Drug Enforcement Agency](#)

3.2 Déménagement

Les effets personnels peuvent être importés en franchise de douane dans les quantités habituelles, pour autant qu'ils ne soient pas utilisés dans un cadre commercial. En pratique toutefois, les dispositions relatives à l'*import tax* et à la *compensating tax* ne sont pas appliquées de manière uniforme. Ainsi, les détenteurs d'un *Special Resi-*

dent Retiree's Visa peuvent par exemple bénéficier d'une franchise à hauteur de 7000 USD. Il est donc préférable de se renseigner avant le départ auprès d'une représentation philippine ou de s'adjoindre les services d'une entreprise spécialisée en transports internationaux.

WWW

- ✓ [Embassy of the Philippines, Berne](#)

3.3 Véhicules à moteur

Compte tenu des frais de transport, taxes douanières et autres impôts élevés qui sont prélevés lors de l'importation de véhicules neufs ou usagés, il n'est pas conseillé d'importer son véhicule, d'autant que des modèles neufs peuvent être achetés sur place.

Attention : L'importation d'automobiles et de motos nécessite une autorisation spéciale.

3.4 Animaux domestiques

Les personnes désireuses de faire entrer un animal domestique sur le sol philippin doivent se munir d'une autorisation, délivrée par le *Department of Agriculture and Natural Resources, Bureau of Animal Industry (BAI)*, et d'un certificat vétérinaire daté de moins de 30 jours qui atteste de la bonne santé de l'animal et de sa non exposition à des maladies contagieuses dans le pays d'origine. Elles seront en outre tenues de présenter le formulaire *Certification of Authenticity* que la représentation philippine compétente leur aura remis contre émoluments. Enfin, pour les chiens et les chats un certificat de vaccination contre la rage est requise.

Notez que la compagnie aérienne transportant l'animal doit avertir le service de quarantaine de son arrivée 24 heures à l'avance.

WWW

- ✓ [Directives pour l'importation d'animaux domestiques vivants \(Ambassade des Philippines, Berlin\)](#)
- ✓ [Bureau of Animal Industry](#)
- ✓ [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires](#)
- ✓ [Application for veterinary quarantine clearance \(VQC\) to import live animals](#)

3.5 Armes

L'importation d'armes et de munitions est interdite aux Philippines.

3.6 Devises

L'importation et l'exportation d'argent en monnaie locale est autorisée jusqu'à 50'000 pesos philippins (PHP) (soit environ 1'000 CHF). L'importation de devises n'est en revanche pas plafonnée (une déclaration est cependant obligatoire pour les montants supérieurs à 10'000 USD ou dont la contre-valeur dépasse ce montant). À noter encore qu'il est défendu d'exporter des sommes supérieures à celles déclarées à l'importation. Il est conseillé de conserver les quittances de change, afin de faciliter les démarches à la sortie du territoire (réexportation des montants conservés en devises, change des PHP en devises).

WWW

- ✓ [Bringing currency into the Philippines](#)

3.7 Les Suisses de l'étranger et les banques suisses

Problématique actuelle

En raison du durcissement des réglementations et des exigences fiscales internationales, il arrive régulièrement que les banques suspendent les relations bancaires avec leurs clients domiciliés à l'étranger ou qu'elles modifient les conditions et augmentent les frais de tenue des comptes.

Discutez de votre cas !

Les relations bancaires entre les clients et leur banque relèvent du droit privé. Lors de la préparation de leur séjour à l'étranger, il est conseillé à ces personnes de trouver une solution négociée avec leur banque qui corresponde à la réglementation bancaire et réponde à leurs besoins.

Développements futurs

Ce domaine est en constante évolution. La Direction consulaire et l'Organisation des Suisses de l'Etranger suivent avec attention cette évolution et publient des informations actualisées dans la « Revue Suisse », publication pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Cette problématique est également un thème de discussion sur le site internet de l'Organisation des Suisses de l'étranger ainsi que sur son forum swisscommunity.org.

Plus d'informations

WWW

- ✓ [Article dans la Revue suisse](#)
- ✓ [Ombudsman des banques](#)
- ✓ [SwissCommunity](#)
- ✓ [Représentation suisse, Manille](#)

4. Vaccinations et Santé

4.1 Vaccinations

Seules les personnes en provenance d'une zone où sévit la fièvre jaune sont tenues de présenter un certificat international de vaccination lors de leur entrée sur le territoire.

Les vaccins suivants sont recommandés : hépatites A et B, tétanos, fièvre typhoïde ou paratyphoïde et encéphalite japonaise.

Les vaccins standard pour enfants et adultes devraient être vérifiés et, au besoin, complétés, avant le voyage.

4.2 Santé

Stupéfiants et substances psychotropes

De nombreux pays appliquent des prescriptions particulières pour l'importation de médicaments psychotropes (p. ex. méthadone) et de substances destinées à soigner des malades psychiques. Le cas échéant, renseignez-vous directement avant votre départ auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat) et consultez les Conseils aux voyageurs du DFAE, qui contiennent des informations à ce propos ainsi que sur la médecine des voyages.

Quiconque envisage de séjourner durablement aux Philippines doit pouvoir supporter le climat tropical. Manille a de bons hôpitaux privés, qui proposent des prestations globalement moins chères qu'en Suisse. Quant aux médicaments, ils sont presque tous disponibles en pharmacie à des prix avantageux.

On trouve également de bons dentistes, équipés d'appareils modernes.

À la campagne en particulier, les soins médicaux ne sont en revanche pas toujours assurés. Les hôpitaux demandent une avance (à régler par carte de crédit ou en espèces) avant de traiter les pa-

tients. Dans les établissements publics, c'est normalement au patient (ou à ses proches) de se procurer le matériel et les médicaments nécessaires à son traitement. Dans certaines circonstances, les transfusions sanguines peuvent s'avérer problématiques pour les personnes avec un facteur rhésus négatif. En cas d'urgence et dans la mesure où la couverture d'assurance est suffisante, les patients sont transportés par voie aérienne vers la capitale. Il est recommandé de s'affilier à la REGA.

La chaleur du climat tropical conjuguée à la pollution de l'air dans les grandes villes peut, au bout d'un certain temps, affecter les défenses immunitaires. Les enfants en bas âge sont d'ailleurs relativement souvent victimes d'éruptions cutanées et d'infections bactériennes. Ces dernières sont souvent traitées par antibiotiques.

Étant donné que certains fleuves et étangs du sud de l'archipel abritent des vers parasites provoquant la bilharziose, il est préférable d'éviter de s'y baigner ou d'y patauger. En revanche, les piscines bien entretenues et traitées au chlore ne présentent pas de danger.

Enfin, le sida et les maladies sexuellement transmissibles sont largement répandus aux Philippines. Il n'est cependant pas possible d'obtenir des statistiques officielles dressant un tableau réaliste de la situation.

WWW

- ✓ [Department of Health, Manille](#)
- ✓ [Safetravel](#)
- ✓ [Recommandations avant le départ \(DFAE\)](#)
- ✓ [Country Data \(WHO\)](#)

5. Annonce et séjour

5.1 Autorités locales

Informez-vous!

Suivez absolument les prescriptions d'annonce de votre pays d'accueil. Dans le cas contraire, attendez-vous à des conséquences de la part des autorités locales.

Pour séjourner durablement aux Philippines, un ressortissant étranger doit, outre le visa correspondant, se procurer un *Alien Certificate of Registration* (ACR) et un *Certificate of Residence for Temporary Visitors* (CRTS). Tous deux sont délivrés par le *Bureau of Immigration* (BI), contre émoluments. Leur prolongation doit être demandée avant leur échéance, faute de quoi leur titulaire est passible d'une amende.

WWW

- ✓ [Bureau of Immigration \(BI\)](#)
- ✓ [Alien Certificate of Registration \(ACR-I\)](#)

5.2 Annonce auprès de la représentation suisse

Vos obligations

Les ressortissants suisses qui s'établissent à l'étranger doivent s'annoncer auprès de la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat). Ils disposent à cet effet d'un délai de 90 jours à partir de l'annonce de départ auprès de la dernière commune suisse de domicile. Pour leur enregistrement en tant que Suisses de l'étranger, ils doivent présenter leur passeport (ou carte d'identité), leur attestation de départ et, s'ils le possèdent, leur acte d'origine.

Vos droits

Gratuite, l'annonce facilite les contacts en cas d'urgence, allège les formalités (pour l'émission de documents d'identité en vue de procédures d'état civil p. ex.) et consolide le lien avec la Suisse. Les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent gratuitement la «Revue Suisse», magazine qui leur est dédié, et peuvent, sur demande, participer aux votations et aux élections en Suisse.

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs \(DFAE\)](#)
- ✓ [Revue suisse](#)
- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](#)
- ✓ [SwissCommunity](#)

Plus d'informations

Davantage d'informations sur l'obligation d'annonce et sur le service militaire sont publiées dans le guide pratique «Emigration».

- ① Suivez les directives de votre pays de résidence en matière d'annonce !

WWW

- ✓ [Guide pratique « Emigration »](#)
- ✓ [Représentation suisse, Manille](#)

6. Travail

6.1 Marché du travail

Ces dernières années, le secteur tertiaire s'est mué en pilier de l'économie philippine et contribue aujourd'hui pour plus de la moitié au produit national brut. Les Philippines sont désormais le deuxième plus important marché pour l'externalisation des services au monde (centres d'appel, externalisation des processus d'affaires), après l'Inde. Les analystes s'attendent à ce que la croissance de ce secteur se poursuive à des taux de 15 à 20 pour cent ces prochaines années. Le potentiel de croissance est également élevé dans la branche touristique, fortement soutenue par le gouvernement (en 2016, près de 5 millions de visiteurs se sont rendus aux Philippines). Le chômage et le sous-emploi n'en restent pas moins des problèmes de taille. Le taux de chômage est resté stable (à env. 7 %) ces dernières années, mais les chiffres officiels ne rendent qu'une image incomplète de la situation. Seuls environ 55 % des personnes exerçant une activité lucrative travaillent dans le secteur formel. Le reste regroupe les employés domestiques, les auxiliaires agricoles, etc. Par ailleurs, 1 million de personnes émigrent chaque année pour chercher du travail à l'étranger – une tendance qui est à la hausse. Si ce phénomène contribue à soulager le marché philippin du travail et apporte des devises au pays, il accroît l'excédent de travailleurs sous-qualifiés et la pénurie de spécialistes.

Pour les Suisses bien qualifiés, les opportunités se présentent surtout dans les secteurs de l'informatique et du tourisme. À noter toutefois que les salaires sont nettement plus bas qu'en Europe ou en Amérique du Nord, surtout pour les professions dans l'informatique.

En raison de leurs investissements dans le pays, les groupes internationaux qui possèdent des succursales dans l'ECOZONE (voir chap. 1, « Vue d'ensemble ») bénéficient d'un régime spécial pour l'engagement de personnel étranger. S'ils sont relativement libres de choisir leurs collaborateurs étrangers, les procédures administratives fastidieuses ne leur sont pas épargnées.

WWW

- ✓ [Information par pays \(SECO\)](#)
- ✓ [Department of Labor and Employment \(DOLE\)](#)

6.2 Conditions de travail

Droit du travail

Le code du travail philippin règle l'engagement et le licenciement d'employés selon le droit privé, de même que les conditions de travail (durée maximale), y compris heures supplémentaires, prestations sociales telles que congés payés, treizième salaire, prévoyance professionnelle, etc.).

La semaine de travail compte entre 40 et 48 heures et inclut parfois le samedi, le dimanche, voire la nuit (notamment dans les centres d'appel dont la clientèle réside dans d'autres fuseaux horaires). Il n'est par ailleurs pas rare que les contrats soient signés en soirée, ce qui allonge les journées de travail.

WWW

- ✓ [Department of Labor and Employment \(DOLE\)](#)

Contrats de travail

L'essentiel des rapports de travail entre employeur et employé est réglé dans le code de travail philippin (*Labor Code of the Philippines*, LCP) et dans quelques autres dispositions légales.

Les contrats de travail peuvent être conclus par écrit ou oralement. Il est néanmoins recommandé d'opter pour des contrats écrits, afin de disposer d'éléments de preuve.

Les conditions de travail applicables à la période d'essai (qui ne devrait pas dépasser 6 mois) sont différentes de celles valables pour les postes à temps complet ou à temps partiel. Tous les contrats peuvent être conclus pour une durée déterminée ou indéterminée.

Les conditions de travail sont réglées par le LCP. Certaines professions connaissent des *Collective bargaining agreements*, comparables à des conventions collectives de travail. Le salaire minimum légal varie d'une province à l'autre.

Les personnes travaillant depuis plus d'un an chez le même employeur ont droit à des congés payés, dont les détails sont régis par les règlements et directives internes à l'entreprise.

Il est recommandé de faire contrôler le contrat de travail par un avocat, en particulier pour s'assurer de sa conformité avec le code du travail philippin (*Labor Code of the Philippines*). Ceci vaut pour les employés comme pour les employeurs.

Permis de travail

Pour pouvoir prétendre à un emploi aux Philippines, les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de travail valide (*Work Permit*), délivré par le service de l'emploi compétent. L'employeur doit par ailleurs prouver au *Bureau of Immigration* (BI) qu'aucun candidat philippin ne correspond au profil recherché. La procédure, compliquée, prend du temps (voir également chap. 2, « Formalités d'entrée et visas »).

Chambres de commerce

WWW

- ✓ [Philippines \(Swiss-Asian Chamber of Commerce\)](#)
- ✓ [Philippine Swiss Business Council](#)
- ✓ [European Chamber of Commerce of the Philippines](#)
- ✓ [Department of Labor and Employment \(DOLE\)](#)

Travail indépendant

Les Philippines ne sont pas une destination typique pour les Suissesses et les Suisses qui choisissent d'émigrer pour démarrer une nouvelle vie ailleurs.

6.3 Recherche d'emploi et candidature

Agences de placement privées

WWW

- ✓ [Online Newspapers](#)
- ✓ [Jobstreet](#)
- ✓ [Bestjobs](#)
- ✓ [Trabaho](#)
- ✓ [Department of Labour and Employment \(DOLE\)](#)

Candidature

Il est très difficile de s'insérer dans le monde du travail philippin, que ce soit dans le cadre d'une activité indépendante ou en qualité d'employé ou d'employeur. Des réserves financières suffisantes sont nécessaires pour pouvoir subsister sans revenu pendant une période prolongée. Outre la difficulté à trouver un poste satisfaisant, la procédure pour l'obtention des autorisations de travail et de séjour nécessaires est en effet très compliquée. La situation est différente pour les personnes qui arrivent aux Philippines avec un contrat de travail d'une entreprise étrangère déjà signé.

Listes d'entreprises

Le Philippine Swiss Business Council tient une liste d'entreprises suisses affiliées, actives aux Philippines. La chambre de l'industrie et du commerce germano-philippine et la chambre de commerce européenne aux Philippines tiennent également des listes similaires.

WWW

- ✓ [Philippine Swiss Business Council](#)
- ✓ [Deutsch-Philippinische Industrie- und Handelskammer](#)
- ✓ [European Chamber of Commerce of the Philippines](#)

6.4 Diplômes et certificats

Réseau de sources d'informations

Le site web enic-naric.net contient des informations sur la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles. Y figurent aussi les adresses des centres d'information nationaux.

SEFRI / DFAE

Les questions relatives à ce thème peuvent être adressées au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Vous trouverez ci-après une liste du DFAE à ce sujet.

WWW

- ✓ [ENIC-NARIC](#)
- ✓ [Swiss ENIC \(swissuniversities\)](#)
- ✓ [Diplômes, diplômes de fin d'études, certificats \(DFAE\)](#)
- ✓ [Reconnaissance de diplômes étrangers \(SEFRI\)](#)

7. Prévoyance et assurances

7.1 Système d'assurances sociales

Convention de sécurité sociale

La convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République des Philippines a été conclue le 17 septembre 2001.

Les principes essentiels de la convention et les réglementations les plus importantes sont les suivants : égalité de traitement des ressortissants des États contractants ; dispositions sur l'assujettissement des personnes exerçant une activité lucrative ; dispositions sur les rentes philippines, notamment sur l'imputation des périodes d'assurance en Suisse lorsque celles accomplies aux Philippines s'avèrent insuffisantes pour justifier le droit à une rente de l'État philippin ; dispositions s'appliquant aux prestations de l'AVS/AI suisse, en particulier sur l'acquisition du droit à des mesures de réadaptation et à une rente AI, sur le versement d'une indemnité unique à la place d'une rente partielle modeste et sur le remboursement des cotisations.

WWW

- ✓ [Convention de sécurité sociale entre la Suisse et les Philippines](#)
- ✓ [Informations sur la convention de sécurité sociale entre la Suisse et les Philippines](#)

Système d'assurances sociales national

Les informations ci-après concernant les assurances sociales étrangères offrent un aperçu global. Elles ne remplacent pas une consultation auprès d'un assureur étranger, qui est seul compétent pour vous renseigner sur le système d'assurance national.

Système philippin

La loi philippine relative à la sécurité sociale (*Social Security Act*) de 1957 forme la base juridique du système d'assurance sociale national, qui prévoit des prestations en cas d'invalidité, de vieillesse, de décès, de maladie et de maternité. Les

employés du secteur public sont soumis à un régime différent.

L'assurance sociale philippine *Social Security System* (SSS) est un programme dédié au versement de prestations compensatoires de salaire en cas d'invalidité, de vieillesse, de décès, de maladie et de maternité. S'ajoutent à cela une assurance accidents, qui prévoit une indemnisation suite à des accidents du travail ou en cas de maladie professionnelle, ainsi qu'une assurance-maladie. Sont obligatoirement soumis à ces assurances tous les ressortissants philippins salariés, jusqu'à la fin de leur 60^e année, et les travailleurs indépendants qui n'exercent pas une activité dans le secteur primaire. Les ressortissants étrangers peuvent s'affilier au SSS à titre facultatif, dans la mesure où certaines conditions sont réunies.

Les contributions au SSS sont définies en fonction du revenu des assurés. Elles sont versées par les employeurs (7,37 %) et par les employés (3,63 %) (voir ci-dessous le tableau des contributions/*Contribution table*). Le salaire mensuel assuré est 16'000 PHP au plus. Les prestations peuvent être perçues au plus tôt après 9 mois (indemnités de maladie ou de maternité), respectivement 3 ans (rente d'invalidité et de survivants) ou 10 ans de cotisation (rente vieillesse).

La prime perçue pour l'assurance-maladie étatique *Philhealth* est fonction du salaire. Depuis 2013, elle s'élève, pour les employeurs et les employés, à 1,5 % du salaire chacun.

Le *Pag-IBIG Fund* est un programme d'État destiné à encourager la propriété foncière, qui octroie à ses membres des prêts avantageux, en particulier pour l'achat d'un logement. Les ressortissants étrangers peuvent s'affilier à ce fonds à certaines conditions.

WWW

- ✓ [Social Security System \(SSS\)](#)
- ✓ [Employés à l'étranger \(SVA Zürich\)](#)
- ✓ [Contribution Table - Social Security System](#)
- ✓ [Summary of Social Security System Benefits](#)
- ✓ [PhilHealth](#)
- ✓ [Contribution Table - PhilHealth](#)
- ✓ [Pag-IBIG Fund](#)

7.2 Assurance maladie et accident

Assurance maladie et accident publique

Les prestations de la sécurité sociale philippine ne garantissent à l'employé qu'un filet rudimentaire de sécurité sociale et ne permettent pas la constitution de réserves pour faire face aux imprévus (maladie, accident). Il est donc recommandé de souscrire une assurance-maladie privée.

Assurance maladie et accident privée

Avant d'émigrer et de commencer à travailler aux Philippines, vous devez vérifier que votre couverture d'assurance en cas de maladie est suffisante pour ce pays. Il peut être recommandé de souscrire une assurance-maladie internationale pour la durée du séjour à l'étranger.

L'assurance-maladie et accident n'étant pas obligatoire aux Philippines, les retraités et les personnes sans activité lucrative devraient, en particulier, veiller à disposer d'une couverture d'assurance suffisante. Les hôpitaux privés refusent de traiter les patients qui ne sont pas assurés ou qui ne sont pas en mesure de prouver qu'ils disposent de moyens financiers suffisants. Il peut arriver que la dépouille de personnes décédées soit retenue jusqu'au règlement de la facture hospitalière. Dans les hôpitaux publics, moins bien équipés que les établissements publics, l'attente peut être longue.

WWW

- ✓ [Séjour à l'étranger \(Comparis\)](#)

Assurance chômage

Les prestations de la sécurité sociale philippine ne garantissent à l'employé qu'un filet rudimentaire de sécurité sociale en cas de chômage.

7.3 AVS/AI suisse

Versement des rentes ordinaires

Les rentes AVS et AI ordinaires (à l'exception de la rente AI d'un quart) peuvent être versées à n'importe quel lieu de domicile. Elles sont versées directement par la CSC, en principe dans la monnaie du pays de domicile. L'ayant droit peut aussi se faire verser sa rente en Suisse sur un compte postal ou bancaire personnel. Attention: les allocations pour impotent et les prestations complémentaires sont versées uniquement aux personnes domiciliées en Suisse.

AVS/AI facultative

Les Suisses qui résident hors de l'UE ou de l'AELE peuvent s'affilier à l'AVS/AI facultative à la condition qu'ils y aient été assurés pendant au moins les cinq années (consécutives) précédant la date de leur départ. L'affiliation à l'AVS/AI facultative ne les dispense pas d'une éventuelle obligation d'assurance dans le pays où ils résident ou exercent une activité professionnelle. Le taux de cotisation s'élève à 9,8 % sur le revenu de l'activité lucrative, avec une cotisation annuelle minimale de CHF 914.00. L'AVS/AI facultative permet avant tout aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui, partant, ne peuvent souvent pas intégrer le système de sécurité sociale du pays étranger, de s'assurer contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Dispositions particulières

Employé d'une entreprise suisse

Les salariés résidant à l'étranger qui travaillent pour une société dont le siège est en Suisse, ainsi que le conjoint n'exerçant pas d'activité rémunérée qui les accompagne, font l'objet de dispositions particulières.

Etudiants

Les étudiants qui quittent leur domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger peuvent

continuer à cotiser à l'assurance AVS/AI sous certaines conditions.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser à la Centrale de compensation, à Genève:



Bénéficiaires d'une rente AVS (1er pilier) et d'une caisse de pension (2ème pilier)

Il y a lieu d'informer dès que possible la caisse de compensation et la caisse de pension en cas de changement de domicile, pour éviter tout retard de versement de la rente. Les caisses de pension tiennent souvent à ce que l'argent soit versé sur un compte en Suisse. Quel que soit le pays de résidence du bénéficiaire, la rente AVS peut y être versée dans la devise du pays ou dans une autre monnaie convertible, mais pas en francs suisses. Chaque année, la Caisse suisse de compensation (SCS) envoie à tous les bénéficiaires de prestations un formulaire « certificat de vie et d'état civil ». Afin que la rente puisse être versée sans interruption, ce formulaire doit être rempli, dûment certifié par l'autorité locale compétente et retourné dans les 90 jours.

Imposition des rentes versées par les caisses de pension

La Suisse prélève en général un impôt à la source sur les rentes versées par les caisses de pension lorsque leur bénéficiaire réside à l'étranger. Certaines conventions de double imposition prévoient la suppression de l'impôt à la source ou la possibilité, pour le bénéficiaire, de se le faire rembourser dans son pays de résidence (voir chapitre « Impôts »).

7.4 Aide sociale et prévoyance

Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) accorde, sous condition, des prestations d'aide sociale aux Suisses de l'étranger.

Lorsqu'une personne se trouve dans une situation de détresse, elle doit dans un premier temps mobiliser ses propres forces et ressources pour surmonter ses difficultés. Si elle ne parvient pas à améliorer sa situation, elle doit s'adresser à des parents ou à des amis pour voir dans quelle mesure ils pourraient lui venir en aide. Elle doit aussi se renseigner sur les aides ou prestations qu'elle pourrait obtenir de l'Etat de résidence. Ce n'est qu'en dernier ressort qu'elle peut se tourner vers la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE).

Qu'est-ce qu'un Suisse de l'étranger ?

Les Suisses de l'étranger sont des ressortissants suisses qui n'ont pas de domicile en Suisse et qui sont inscrits au registre des Suisses de l'étranger. Cette définition et les aides mentionnées ci-dessous découlent de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Bases légales

La section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE) apporte un soutien aux personnes qui se trouvent dans une situation de détresse et ont besoin d'un appui financier à court terme. Elle n'accorde en principe pas de soutien sur le long terme. Elle estime que les personnes intégrées dans le pays de résidence ont de bonnes chances de retrouver rapidement leur autonomie financière. Lors de l'évaluation générale de la situation, les liens familiaux et le cercle de relations dans l'Etat de résidence ainsi que la pertinence et la possibilité d'un retour en Suisse sont examinés. Si une personne remplit les conditions énoncées ci-dessus (cf. aussi le formulaire « Droits et obligations ») et ne peut pas subvenir à ses besoins par ses propres moyens ou encore grâce à une aide de source privée ou de l'Etat de résidence, elle peut présenter une demande d'aide financière à la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE), par l'intermédiaire de la représentation suisse auprès de laquelle elle est inscrite.

Processus

L'ASE vient en aide aux Suisses de l'étranger se trouvant dans le besoin. Après avoir examiné les dossiers transmis par le biais des représentations suisses compétentes et procédé aux vérifications d'usage, elle décide de l'octroi ou du refus du

montant, du type et de la durée de l'assistance qui sera accordée. Selon les cas, l'ASE octroie une aide financière sur place ou prend en charge les frais de retour en Suisse. Dans ce dernier cas, l'ASE met en place, si nécessaire, une aide initiale en Suisse en collaboration avec les autorités cantonales.

Doubles-nationaux

Des règles particulières s'appliquent aux personnes possédant une autre nationalité. Bien qu'ils puissent déposer une demande, les doubles-nationaux ne recevront en général aucun soutien si leur nationalité étrangère est prépondérante. Les critères d'évaluation à cet égard sont les liens qu'ils entretiennent avec la

Suisse ainsi que les circonstances qui les ont conduits à acquérir la nationalité d'un autre pays.

Remboursement des prestations

Les prestations d'aide sociale doivent être remboursées à condition que le remboursement exigé soit raisonnable et que le bénéficiaire ait les moyens de subvenir convenablement à ses besoins. (Cf. le formulaire «Droits et obligations»)

WWW

- ✓ [Aide sociale aux Suisses de l'étranger \(ASE\)](#)
- ✓ [Formulaires de demande](#)

8. Impôts

8.1 Impôts directs et indirects

Les étrangers ne doivent déclarer que les revenus qu'ils ont acquis sur sol philippin. Toutefois, les autorités fiscales opèrent une distinction entre les *resident aliens* (étrangers dont la durée de séjour est indéterminée) et les *non resident aliens* (étrangers au bénéfice d'un contrat de travail à durée déterminée).

Le taux d'imposition dépend du revenu et peut varier entre 5 et 32 %. Les prestations annexes et en nature (assurance-maladie, logement de fonction, voiture de service, frais de déplacement et autres avantages sociaux) sont ajoutées au salaire. Les revenus du capital et les revenus immobiliers sont également assujettis à l'impôt.

Les salariés sont en principe imposés à la source. Les *non resident aliens* n'exerçant pas d'activité lucrative doivent remplir une déclaration fiscale jusqu'au 15 avril de l'année suivante. Pour les couples mariés, une seule déclaration suffit.

WWW

✓ [Bureau of Internal Revenue](#)

Le taux de TVA est de 12 % sur tous les biens et services. Il existe néanmoins quelques exceptions, qui sont soit exemptées de la TVA, soit taxées à un taux plus faible.

8.2 Double imposition

La Suisse et les Philippines ont conclu en 1998 une convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

Cette convention s'applique aux Suisses de l'étranger résidant aux Philippines dès lors que ceux-ci continuent de percevoir en Suisse des revenus provenant, par exemple, de biens immobiliers, d'une activité rémunérée, d'une pension, de

dividendes ou d'intérêts. La convention restreint le droit d'imposition de la Suisse, en tant qu'État source de ces revenus, et/ou oblige les Philippines à tenir compte des impôts prélevés en Suisse dans le calcul des impôts philippins sur le revenu.

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a publié une liste des taux d'imposition à la source sur les dividendes et les intérêts admis par la Suisse en vertu des conventions de double imposition (voir le document intitulé « Dégrevements des impôts suisses sur les dividendes et intérêts (impôt anticipé suisse) »).

L'administration fiscale cantonale est compétente pour la collecte (et l'éventuel remboursement) de l'impôt suisse sur les autres revenus. Les personnes qui perçoivent ce type de revenus et résident à l'étranger trouveront des informations précieuses dans la circulaire de l'AFC « Impôt à la source – Circulaires et aperçus des CDI concernant l'impôt à la source », adressée aux administrations fiscales cantonales. Cette circulaire est actualisée chaque année. Elle peut être consultée sous le lien suivant :

WWW

- ✓ [Aperçu des conventions contre les doubles impositions \(SFI\)](#)
- ✓ [Convention entre la Suisse et les Philippines contre les doubles impositions](#)
- ✓ [Impôts à la source selon CDI, par pays \(AFC\)](#)

Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI fournit de plus amples informations sur les conventions de double imposition.

9. Regroupement familial, mariages et partenariats

9.1 Regroupement familial

Les conjoints de citoyens philippins et leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans bénéficient de conditions particulièrement favorables pour obtenir une autorisation de séjour de longue durée (*Permanent Residence Visa*) sans formalités excessives ni besoin de documents attestant de leurs moyens financiers.

9.2 Mariages

Pour pouvoir conclure un mariage aux Philippines, il faut réunir un certificat de capacité matrimoniale ainsi que les documents indiqués dans le mémento « Certificat de capacité matrimoniale ».

Obligation d'annonce

Un mariage civil célébré à l'étranger est reconnu en Suisse et doit être annoncé aux autorités helvétiques de l'état civil.

Processus

Les citoyens suisses annoncent le mariage qu'ils ont contracté à l'étranger à la représentation Suisse à l'étranger. Celle-ci traduit et légalise les documents et les transmet sans frais en Suisse. L'annonce peut exceptionnellement aussi être faite à l'autorité cantonale de surveillance de l'état civil qui envoie les documents, si nécessaire, à la représentation Suisse à l'étranger compétente pour la traduction et la légalisation (contre émoluments).

Prise de contact préalable

Nous vous recommandons de clarifier avant le mariage auprès de la représentation Suisse à l'étranger les formalités à entreprendre afin que le mariage puisse être reconnu le plus rapidement possible et enregistré dans le registre de l'état civil en Suisse.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, se reporter aux mémentos sur le mariage de l'Office fédéral de la justice ou au pages des ambassades étrangères.

WWW

- ✓ [Mariage aux Philippines \(Ambassade de Suisse, Manille\)](#)
- ✓ [Le mariage célébré à l'étranger \(OFJ\)](#)
- ✓ [La conclusion d'un partenariat enregistré \(OFJ\)](#)

9.3 Partenariats

Il n'existe pas de base légale pour le mariage entre personnes de même sexe ou pour le partenariat enregistré et aucune loi ne protège contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. L'homosexualité est toutefois globalement considérée comme faisant partie de la vie normale et acceptée comme telle aux Philippines.

10. Ecoles et éducation

10.1 Système scolaire

De par sa structure, le système scolaire philippin est comparable à celui des États-Unis ou de l'Europe. Les enfants sont scolarisés à l'école maternelle (*Nursery School*) ou enfantine dès l'âge de quatre ans environ. À l'âge de six ou sept ans, ils entrent à l'école élémentaire (*Elementary School*) pour une durée de six ans. Ils commencent ensuite l'école secondaire (*High School*) pour une période de quatre ans. Il faut avoir réussi le *College Entrance Examination CEE* (maturité) pour poursuivre des études supérieures (*College*). Le pays compte également d'autres institutions comme des écoles privées, des cours préparatoires privés, des écoles internationales et des établissements proposant des cursus scientifiques, tous payants.

L'année scolaire commence en juin et finit en mars. Les mois d'avril et de mai sont réservés aux grandes vacances. Durant l'année, les écoliers ont en outre deux semaines de congé en octobre, ainsi que pour les fêtes de fin d'année (Noël et Nouvel an).

Pour des raisons linguistiques, la plupart des familles étrangères n'envisagent pas de scolariser leurs enfants dans des écoles publiques. Elles ont toutefois le choix entre de nombreux établissements privés, souvent catholiques, qui couvrent l'ensemble du cursus (de la maternelle à l'université). A cela s'ajoutent de nombreux jardins d'enfants et groupes de jeux privés pour les enfants en bas âge, notamment dans les quartiers résidentiels (*Villages*), qui acceptent les enfants dès l'âge de deux ans.

10.2 Ecoles internationales

Il existe à Manille une école européenne dotée de sections allemande et française, de même que de nombreuses écoles anglaises et américaines allant de la maternelle à la fin des études secondaires. L'année scolaire commence à mi-août et s'achève en juin. L'écolage dans les établissements privés peut toutefois fortement grever le budget des familles expatriées.

WWW

- ✓ [Lycée Français, Manille](#)
- ✓ [Deutsche Europäische Schule, Manille](#)
- ✓ [Brent International School, Manille](#)
- ✓ [International School, Manille](#)
- ✓ [British School, Manille](#)

10.3 Universités

Vous trouverez des informations sur les études et les universités aux Philippines au chapitre 2.2, « Séjours linguistiques et études » et sous les liens ci-après.

WWW

- ✓ [Liste des universités et des hautes écoles aux Philippines](#)

11. Coût de la vie

11.1 Salaires et rémunération

Les Philippines ont inscrit dans la loi des salaires minimaux, qui varient selon la région et le secteur d'activités. Fixés par la *National Wages and Productivity Commission* (NWPC) respective, ils tiennent compte du coût de la vie dans les provinces ou dans la capitale.

Les étrangers sont soumis à de nombreuses réglementations spéciales et leurs salaires varient.

WWW

✓ [Minimum wages](#)

11.2 Coût de la vie

Le coût de la vie dépend largement du mode de vie que l'on adopte aux Philippines. Ainsi, les coûts du logement varient fortement, suivant que l'on choisisse de s'établir en province, dans une grande ville ou dans un lieu touristique. En province, un style de vie modeste, calqué sur les habitudes locales, permet de vivre avec un budget de 500 – 1000 CHF (assurances non comprises). Pour les familles, les frais de scolarité ne doivent pas être sous-estimés. Une assurance maladie et accident privée est par ailleurs indispensable.

Pour les retraités, le niveau des primes est comparable à celui des assurances en Suisse, voire plus élevé. La prolongation de l'autorisation de séjour entraîne également des frais.

Indications relatives à la comparaison établie par le DFAE

Vous devez absolument tenir compte du fait que, d'une part, les coûts de logement, les charges sociales et les impôts n'ont pas été pris en compte dans cette comparaison et, d'autre part, que le coût de la vie dépend fortement des besoins de chacun et du lieu de domicile (p. ex. achat de produits locaux ou importés, logement à la campagne ou dans une grande ville).

Recommandation

Etablissez un budget personnel en vous fondant sur des informations en la matière recueillies auprès de futurs collègues et en voyageant préalablement dans le pays.

WWW

✓ [Indices des niveaux de prix en comparaison internationale \(Office fédéral de la statistique\)](#)

12. Logement et transports

12.1 Logement

Dans l'agglomération métropolitaine de Manille et Makati (« *Metro Manila* »), le niveau des prix est élevé. Dans les quartiers bien desservis par les transports publics et situés à proximité du centre d'affaires de Makati, les loyers des maisons et des appartements sont très élevés en comparaison avec la Suisse. A Makati, la plupart des appartements, plus ou moins spacieux, se trouvent dans de nombreux gratte-ciel. Le choix d'appartements meublés ou non (d'un ordre de grandeur de deux à trois chambres à coucher) est vaste. Le loyer est fonction de la situation, de la taille, de l'aménagement intérieur et de l'existence d'une terrasse. Le loyer des objets plus grands, situés dans des gratte-ciel plus modernes, est très élevé. Pratiquement tous les appartements sont loués avec une place dans un parking souterrain, mais sans cave ni débarras.

Le critère déterminant est toutefois celui de la qualité de la construction. Dans les objets plus anciens (de plus de 20 à 30 ans), la mauvaise isolation, le manque d'étanchéité des fenêtres et la vétusté des canalisations provoquent souvent des dégâts d'eau et, partant, beaucoup d'ennuis. Les appartements et les maisons dont le loyer est plus modeste présentent souvent des défauts cachés, d'autant que les propriétaires sont peu soucieux de l'entretien et inscrivent dans le contrat que les petites réparations sont à la charge du locataire. Rappelons enfin que si la conclusion d'une assurance responsabilité civile n'est pas obligatoire, elle est recommandée.

Il est recommandé de s'adresser à une agence immobilière, qui facture ses services aux propriétaires.

WWW

- ✓ [Manila Real Estate Listings](#)

Location

Les maisons et les appartements sont généralement loués par l'intermédiaire d'agences immobilières. Lors de la signature du contrat, assurez-vous que la prise en charge des travaux de réparation et de peinture est réglée de façon précise. Les logements devraient en principe être rénovés avant leur mise en location. Il est également recommandé de contrôler les équipements sanitaires et les installations électriques. En général, les contrats sont établis pour une période de un à trois ans (renouvelable) et prévoient une caution équivalente à deux mois de loyer ainsi que le paiement anticipé d'une année de location. Enfin, si la conclusion d'une assurance responsabilité civile n'est pas obligatoire, elle est recommandée.

Achat

L'achat de terrain est en principe réservé aux Philippines. Les étrangers ont certes le droit de prendre une certaine part dans des projets d'envergure, en achetant des appartements ou un logement en copropriété (*condominium*), mais pas le terrain correspondant. L'achat de biens immobiliers faisant l'objet, sur l'archipel, de lois et de règlements très complexes, il est indispensable de recourir aux services d'un avocat. La situation en termes de titre de propriété est souvent floue, notamment parce que la personne figurant sur le titre de propriété est décédée et que ses héritiers n'ont pas fait les changements nécessaires. D'autre part, la transmission d'un titre de propriété est une opération qui implique plusieurs administrations. Il faut donc s'armer de patience jusqu'à ce que la mutation soit définitivement enregistrée au cadastre (*Register of deeds*).

WWW

- ✓ [Housing and Urban Development Coordinating Council](#)
- ✓ [Philippine Retirement Authority](#)

Tension du réseau électrique et prise

- 220 volts/60 hertz (Suisse : 220-230 volts/60 hertz) ;
- Les prises, plates, correspondent au système des Etats-Unis.

De nombreux logements sont en outre équipés, en plus des raccordements de 220 volts, d'un raccordement de 110 volts/60 Hz avec des prises rondes à deux broches. Les adaptateurs sont recommandés.

Transformateur et adaptateur

Les équipements électriques suisses doivent être utilisés avec des transformateurs et des adaptateurs.

WWW

- ✓ [Normes électriques dans le monde](#)

Poids et mesures

Bien que le système métrique ait été introduit en 1982, les unités de mesure américaines sont encore très fréquemment utilisées.

12.2 Transports

Route

Le réseau routier est bien développé sur les grandes îles. Des autocars assurent l'essentiel des transports publics longue distance.

Rail

Un métro moderne (MRT Manila) dessert l'agglomération *Metro Manila*. Il est prévu que deux nouvelles lignes viennent compléter les trois que compte actuellement le réseau. A Manille, le moyen de transport le plus rapide est le Metrorail ou LRT (*Manila Light Rail Transit System*), qui circule sur des rails surélevés entre Caloocan et Pasay. Aux heures de pointe, il est néanmoins bondé.

La seule ligne de transport ferroviaire encore en service (*Philippine National Railway*) relie Manille (Paco Terminal) à Luçon Sud. Les trains ne sont toutefois pas en très bon état et les typhons détruisent presque chaque année des ponts ferroviaires.

WWW

- ✓ [Philippine National Railway](#)
- ✓ [Metro Rail System, Manila](#)

Avion

Les aéroports internationaux se trouvent à Manille (Ninoy Aquino International Airport), Cebu et Davao, ainsi qu'à Clark, Zamboanga et Laoag. Philippine Airlines relie Manille à toutes les grandes régions du pays grâce à plusieurs vols quotidiens. D'autres compagnies aériennes, notamment charters, proposent également des vols domestiques.

WWW

- ✓ [Philippine Airlines](#)
- ✓ [Airphil Express](#)
- ✓ [Asia Spirit Airlines](#)
- ✓ [Cebu Pacific Air](#)
- ✓ [Air Asia](#)

Bateau

Les îles sont également reliées entre elles par de nombreux bateaux et ferries. Les accidents sont cependant fréquents en raison de problèmes de surcharge et de manque d'entretien.

Immatriculation des véhicules

Dans le memento disponible au lien ci-dessous, l'automobile club philippin décrit les documents à fournir pour l'immatriculation d'un véhicule neuf, d'occasion ou importé.

L'office de la circulation routière (*Land Transportation Office LTO*) subordonné au ministère des transports et des communications (*Department of Transportation and Communications DOTC*) est chargé d'attribuer les plaques d'immatriculation pour véhicules automobiles et de fixer le cadre réglementaire correspondant.

WWW

- ✓ [LTO Motor Registration Assistance \(Automobile Association Philippines\)](#)
- ✓ [Departement of Transportation and Communications \(DOTC\)](#)

Reconnaissance du permis de conduire

WWW

- ✓ [Traduction du permis de conduire suisse](#)
- ✓ [Application for Driver's License \(Land Transportation Office\)](#)
- ✓ [License certification](#)
- ✓ [Driving License and Vehicles](#)

Assurance

L'assurance responsabilité civile (*Third Party Liability*) est certes obligatoire pour les véhicules à moteur, mais elle ne couvre que les dommages corporels, dans une modeste mesure qui plus est. Examinez votre situation personnelle et, le cas échéant, augmentez votre couverture d'assurance.

13. Culture et communication

13.1 Vie culturelle

Religion

Les Philippines font figure d'exception sur le continent asiatique avec une population composée à près de 90 % de chrétiens, de religion catholique-romaine. L'archipel compte en outre env. 5 % de musulmans et 5 % de fidèles d'autres confessions ou sans religion.

Radio, TV, presse

Les programmes des chaînes de télévision et de radio de la SSR ne sont pas diffusés aux Philippines. La chaîne de télévision française TV5 Monde diffuse toutefois le Téléjournal de la RTS. De nombreuses émissions sont disponibles en ligne (streaming, podcasts ou téléchargements).

Les chaînes de radio et de télévision locales diffusent leurs émissions en anglais – et de plus en plus en tagalog – surtout lorsqu'elles concernent des événements de portée nationale.

Le câble (p. ex. Sky Cable) permet de capter les chaînes internationales comme CNN, BBC, Deutsche Welle, TV5, etc.

Attention : les téléviseurs fonctionnent selon le système américain NTSC.

La presse locale est abondante et variée. À *Metro Manila*, il existe plus de 30 quotidiens, dont plusieurs en anglais. De plus, on trouve des magazines étrangers, principalement en provenance des États-Unis. Les journaux suisses sont généralement disponibles en ligne.

WWW

- ✓ [Radio Télévision Suisse \(RTS\)](#)
- ✓ [Swissinfo](#)
- ✓ [Journaux suisses](#)
- ✓ [Revue Suisse](#)
- ✓ [Stations de télévision aux Philippines](#)
- ✓ [Stations de radio aux Philippines](#)
- ✓ [Journaux en ligne aux Philippines](#)

13.2 Téléphones / urgences

- Indicatif du pays : +63
- Numéro d'urgence national 911
- Pompiers 117
- Ambulance 16 911
- Makati Emergency 02 870 1920 à 50

14. Sécurité

14.1 Risques naturels

Plusieurs fois par année, les Philippines sont balayées par des typhons provoquant d'immenses dégâts. Des tremblements de terre et des éruptions volcaniques sont possibles.

De fortes précipitations peuvent provoquer des inondations entravant fortement, voire empêchant les transports terrestres.

WWW

✓ [Organisation météorologique mondiale](#)

En cas de crise ou de catastrophe naturelle

Si une catastrophe naturelle devait se produire durant votre séjour, prenez immédiatement contact avec vos proches et suivez les instructions des autorités. En cas d'interruption des communications avec l'étranger, mettez-vous en liaison avec la représentation suisse la plus proche (ambassade, consulat).

WWW

✓ [Représentations et conseils aux voyageurs \(DFAE\)](#)

Recommandation

Assurez-vous avant votre séjour que les services médicaux sont couverts par votre assurance maladie (voir «Prévoyances et assurances») et pensez à l'assurance voyage et autres assurances.

14.2 Divers

Le taux de criminalité est élevé. Accordez donc une grande attention à votre sécurité personnelle. Lors de vos déplacements privés, observez les Conseils aux voyageurs du DFAE, régulièrement actualisés, et évitez de vous rendre dans les régions déconseillées. Faites preuve d'une vigilance particulière dans les lieux touristiques et publics (centres commerciaux, cinémas, quartiers voués aux divertissements, etc.).

Le trafic est l'un des problèmes majeurs dans *Metro Manila* et d'autres grandes villes du pays. Hors de celles-ci, l'entretien des routes laisse à désirer.

WWW

✓ [Conseils aux voyageurs pour les Philippines \(DFAE\)](#)

15. Suisses et Suissesses

15.1 Protection consulaire et protection diplomatique

Protection consulaire

La protection consulaire est une forme particulière de défense des intérêts que les représentations à l'étranger assurent en faveur des ressortissants suisses. En vertu de la loi fédérale du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger LSETr (RS 195.1), les représentations diplomatiques et consulaires peuvent aider les ressortissants suisses qui ne sont pas en mesure ou qui ne peuvent raisonnablement pas être tenus d'assumer seuls, ou avec l'aide de tiers, la défense de leurs intérêts. Ainsi, les personnes concernées doivent, selon le principe de la responsabilité individuelle, rechercher en premier lieu, et dans la mesure du possible de manière autonome, les interlocuteurs et les aides disponibles sur place: police, ambulances, centres médicaux, institutions financières, assurances, etc. La protection consulaire, c'est-à-dire la prestation d'aide de la part du DFAE, n'intervient qu'à partir du moment où les personnes concernées ont fait tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'elles pour remédier à une situation de détresse en s'organisant et en se procurant les moyens financiers nécessaires. Nul ne peut revendiquer un droit aux prestations d'aide de la Confédération.

Protection diplomatique

Si un Etat enfreint des règles de droit international, la Suisse peut entreprendre des démarches diplomatiques pour venir en aide à ses ressortissants (protection diplomatique).

WWW

- ✓ [Guide pratique « Emigration »](#)
- ✓ [Protection consulaire: assistance à l'étranger](#)
- ✓ [Protection diplomatique et protection consulaire](#)
- ✓ [Helpline \(DFAE\)](#)

Helpline DFAE



La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires
24h/24h!

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365

Tél. depuis l'étranger: **+41 800 24-7-365**,
+41 58 465 33 33

E-mail: helpline@eda.admin.ch

Skype: [helpline-eda](#) (gratuit de l'étranger)

WWW

- ✓ [Formulaire Helpline \(DFAE\)](#)
- ✓ [Helpline \(DFAE\)](#)

15.2 Droits politiques

A l'étranger aussi, exercez vos droits politiques!

Même lorsqu'ils résident à l'étranger, les ressortissants suisses peuvent exercer leur droit de vote : ils peuvent prendre une part active ou passive aux initiatives populaires, aux demandes de référendum, aux votations et aux élections au Conseil national (les élections au Conseil des Etats sont réglées au niveau cantonal). Ils doivent pour cela avoir un domicile fixe à l'étranger et s'être enregistrés auprès de l'ambassade ou du consulat compétent comme Suisses de l'étranger ayant le droit de vote. Toute personne inscrite de cette manière sur le registre électoral de sa dernière commune de domicile reçoit par courrier le matériel de vote officiel ainsi que les explications du Conseil fédéral. La « Revue Suisse », le magazine des Suisses de l'étranger, annonce par ailleurs régulièrement les votations à venir. Les ressortissants helvétiques peuvent également consulter le site Internet www.ch.ch/votations.

WWW

- ✓ [Votations \(Démocratie ch.ch\)](http://Votations (Démocratie ch.ch))

e-Voting

Les Suisses et Suissesses de l'étranger de plusieurs cantons peuvent voter par Internet aux échéances fédérales.

Elections et votations cantonales

Dans plusieurs cantons, les ressortissants suisses de l'étranger peuvent également se prononcer lors des échéances cantonales.

Inscription: Suisses et doubles-nationaux

Les doubles nationaux peuvent également exercer leur droit de vote en Suisse. Dans certains Etats qui ne reconnaissent pas la double nationalité, leur deuxième nationalité pourrait néanmoins être remise en cause.

Plus d'informations

WWW

- ✓ Droit de vote et d'élection

eGov

Afin de compléter l'offre numérique du DFAE, toutes les représentations offrent sur leur page Internet de nombreuses informations aux Suisses de l'étranger. De même, les principaux formulaires – inscription, demande de passeport, demande d'un/e Suisse/-sse de l'étranger ayant le droit de vote – peuvent être téléchargés.

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs \(DFAE\)](http://Représentations et conseils aux voyageurs (DFAE))
- ✓ Page d'accueil du DFAE

15.3 Organisations

Sociétés suisses

WWW

- ✓ Clubs suisses à l'étranger

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est composée du Conseil des Suisses de l'étranger et du secrétariat, qui offre une vaste palette de prestations à l'intention des Suisses de l'étranger: conseil et assistance pour l'émigration, le séjour à l'étranger et le retour en Suisse; publication de la «Revue Suisse», distribuée gratuitement à tous les Suisses de l'étranger enregistrés; organisation du congrès annuel des Suisses de l'étranger; assistance aux jeunes Suisses de l'étranger (camps, séjours en famille d'accueil, échanges) et droits politiques.

WWW

- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](http://Organisation des Suisses de l'étranger (OSE))

SwissCommunity.org

SwissCommunity.org relie entre eux les ressortissants suisses du monde entier.

- Entrez en contact avec d'autres Suisses expatriés où que vous soyez.
- Restez informés de l'actualité et des événements.
- Trouvez un appartement – ou la meilleure fondue de la ville !
- Découvrez la Suisse.

WWW

- ✓ SwissCommunity

Liens et ouvrages utiles

WWW

Publications

- ✓ Culture Shock ! Philippines d'Alfredo Roces et Grace Roces (aussi disponible en e-book)
- ✓ Wilhelm Tell in Manila de l'auteure suisse Annette Hug (aussi disponible en e-book)
- ✓ Romans de Francisco Sionil José (Gagamba, Rosales Zyklus)
- ✓ La plus grande librairie de Manille est le Solidaridad Book Shop, 531 Padre Faura, Ermita, Manila

Contact

- ✉ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction consulaire DC
Emigration Suisse
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
- ☎ **+41 800 24-7-365**, +41 58 465 33 33
- ✉ helpline@eda.admin.ch
- 🌐 www.swissemigration.ch